

**ARRÊTÉ ASSOCIATIF
N°AR-20251222-01-OREMIS**

Le Président de l'association

Vu les statuts de l'association ;

Vu le règlement intérieur de l'association ;

Vu le conseil d'administration ;

Vu les réglementations relatives à l'organisation du Conseil Exécutif ;

Vu la réunion d'urgence asynchrone du Conseil d'Administration tenue le 21 décembre 2025 ;

Considérant la vacance temporaire de plusieurs postes de direction exécutive,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du fonctionnement opérationnel de l'association dans un cadre unifié et stratégique ;

Considérant les compétences reconnues de Monsieur Louis DURUT, actuel Directeur Exécutif des Relations Publiques

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Louis DURUT est nommé Directeur Général des Services de l'association OREMIS à compter du 22 décembre 2025, pour une durée temporaire de trois (3) mois.

Article 2 : Le Directeur Général des Services assure, à titre transitoire, la coordination fonctionnelle de l'ensemble des services (Relations Publiques, Infrastructures, Services Opérationnels, Services Locaux) et préside les réunions du Conseil Exécutif. Il exerce la liaison principale entre le Conseil Exécutif et le Conseil d'Administration, garantissant une transmission fluide des informations, une supervision globale des opérations, et une mise en œuvre cohérente de la stratégie associative.

Durant la période de sa mission, il prend la tête de l'association pour tous les aspects fonctionnels, sans limitation aux services de rattachement habituels, et peut intervenir sur l'ensemble des pôles pour assurer la continuité, l'unité et l'efficacité des actions de l'association.

Article 3 : À l'issue de cette période de trois mois, Monsieur Louis DURUT retrouvera automatiquement ses fonctions de Directeur Exécutif des Relations Publiques (DEXP), sauf décision contraire du Conseil d'Administration.

Cet arrêté comporte 2 pages - 1/2

Article 4 : Monsieur l'assistant de direction est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

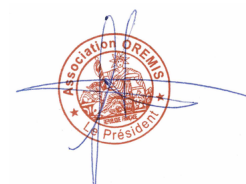
- Notifié au conseil d'administration

Ampliation adressée au :

- Au conseil exécutif pour information.

Le 22/12/2025 à ISTRES

le Président.
M. Lucas VOLET



ID: D9D6B375-B6CA-48C7-B79D-6ABC1EFEAD51
Signé numériquement par <lucas.volet@oremis.fr>
lundi 22 décembre 2025 08h36 CET

Cet arrêté comporte 2 pages - 2/2

Le président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le conseil d'administration dans un délai d'un mois à compter de la présente notification.

Conformément au RGPD et à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès (article 15 du RGPD) et de rectification (article 16 du RGPD) des données vous concernant ainsi que d'un droit à demander la limitation du traitement de vos données (article 18 du RGPD).